

Compte rendu de la réunion de bureau 2002-2

Samedi 27 et dimanche 28 avril 2002 dans l'Hérault

Participants : Bernard Lips, Claude Mouret, Michel Baille, François Jovignot, Daniel Chailloux, Eric Lefebvre.

Excusé : Joël Possich

Secrétaire de séance : Bernard Lips

Préambule : *Le Spéléo Club de Béziers – Hérault a souhaité accueillir le Bureau fédéral à l'occasion de sa réunion d'avril 2002. Les membres du Bureau ont été accueillis en gare de Béziers vendredi 26 avril 2002 vers 20 h. Une courte projection de diapositives a permis à Michel Renda, Président du SC Béziers, de nous présenter le système souterrain du Rautély se développant dans le massif calcaire de La Salle, commune d'Olargues, renfermant entre autres la grotte de l'Asperge, le PN77 et l'aven de Campemaux. Un sympathique buffet a clos la soirée et a permis de faire la connaissance des membres du Spéléo Club de Béziers et de nombreux autres anciens responsables fédéraux, notamment ceux de l'ancienne commission protection des cavernes.*

Une discussion informelle dans une chambre d'hôtel, de 23 h à 01 h, permet aux membres du bureau de préparer la réunion du lendemain.

Samedi 27 avril 2002, après une première séance de travail du bureau au domicile de Vincent Knoerr, membre du SC Béziers, au cours de laquelle nous abordons et traitons les points 1 à 8 de l'ordre du jour, le Bureau se scinde en deux groupes :

* Michel Baille, Daniel Chailloux et Eric Lefebvre se rendent à Prades, Pyrénées-Orientales, pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CSD66 dont l'ordre du jour se résume à un point unique : la dissolution du Comité de Spéléologie Départemental. Cette AGE ne fait que mettre en évidence une situation inextricable. La dissolution n'est pas votée et le problème reste entier.

* Claude Mouret, François Jovignot, Bernard Lips et Claude Roche se rendent à La Salle, hameau d'Olargues, haut lieu de la spéléologie biterroise. Après un barbecue convivial, ils visitent la grotte PN77 située dans un des nombreux petits mamelons calcaires de la Montagne Noire (TPST : 2 h 30).

La soirée est consacrée à une réunion débat concernant la gestion des cavités fragiles. Cette réunion regroupe le Bureau, Claude Roche (DTN), Michel Renda (Président du Spéléo-Club de Béziers et de nombreux membres du Club, Roger Mir (Président de la Région Languedoc-Roussillon), Jean-Michel Salmon (Président du CDS 34), Christophe Tschertter (Président de la Commission Nationale Environnement), Claude Viala (ancien Président FFS), Claude Raynaud, Jean-Michel Rainaud, Francis Guichard (trois anciens Présidents de la Commission Protection des Cavernes, Claude Bou (ancien responsable de la Commission Scientifique), Jacky Fauré, Christian Ascenci, Serge Fulcrand (CTR). Bref, nous sommes 37 participants à cette soirée.

Les discussions sont passionnées mais surtout très constructives, voir le compte rendu rédigé par Christophe Tschertter et le point 11 du compte rendu de la réunion de bureau. La soirée se termine par un excellent cassoulet.

Dimanche 28 avril 2002, après une très courte nuit, une deuxième séance de travail de Bureau se tient à l'Auberge de La Réserve à la Fraise, hameau de Ferrières Poussarou, au cours de laquelle les points 9 à 23 de l'ordre du jour sont abordés et traités. Cette réunion permet d'épuiser les points de l'ordre du jour. Vers 14 h, nous rejoignons le hameau de Pousselières où nous attend une gigantesque paella.

Faute de temps, nous avons décliné l'offre de visiter la grotte de Pousselières.

En bref, ce fut un week-end très dense où rencontres et réunions ont été de pair avec convivialité et bonne humeur. On ne peut que regretter que les journées ne fassent que 24 h !

1 - Convention avec le Ministère de l'Intérieur, Info SSF : Michel Baille présente la dernière version de la convention qui a été élaborée conjointement entre le ministère de l'intérieur et la FFS en tenant compte des demandes du SSF. Cette nouvelle version intègre un certain nombre des demandes du SSF.

Par contre, un des points demandés par le SSF n'est pas négociable : il est impossible, dans le cadre de la loi actuelle, de verser des vacances équivalentes à celles des sapeurs pompiers volontaires lors des interventions. Bien entendu, les sauveteurs seront remboursés des frais engagés et des éventuelles pertes de salaires. Par ailleurs le Ministère de l'Intérieur nous confirme que, selon la loi, l'ensemble des moyens mis en œuvre est placé sous l'autorité du COS (Commandant des Opérations de Secours).

Le concours du SSF sera déterminé dans le cadre d'un plan de secours départemental qui devra être négocié dans chaque département avec la préfecture.

Cette convention est l'aboutissement de longues négociations. Le bureau considère, à l'unanimité, que ce texte est acceptable et il est favorable à la signature de cette convention. Le bureau considère par ailleurs qu'il est de l'intérêt de la fédération de retrouver des relations normalisées et sereines avec le Ministère de l'Intérieur.

La convention sera transmise au Comité Directeur qui devra se prononcer par un vote par correspondance. Par ailleurs, elle sera envoyée pour avis au SSF.

En cas d'accord du Comité Directeur et du SSF, le texte pourra être signé rapidement. En cas de désaccord, la décision sera prise par les Grands Electeurs lors de l'AG.

Remarque : Pour clarifier le compte rendu concernant les relations avec le Ministère de l'Intérieur publié dans info SSF n°64, p. 2 et 3, le bureau précise que les points contenus dans la motion votée à l'unanimité figuraient tels quels dans la lettre envoyée au Ministre de l'Intérieur, au Premier Ministre et au Conseiller-sport du président de la République. Cette lettre avait été validée, avant envoi, par Christian Dodelin, Président du SSF.

2 - Spelunca Librairie : La Commission Spelunca Librairie a été présente aux congrès des CSR Rhône-Alpes et Midi-Py. Par contre, les ventes par correspondance sont, pour le moment, toujours arrêtées.

Une partie du stock de Spelunca Librairie a été déménagée sur Lyon. Il reste le stock, très important, des Spelunca et des Karstologia. Deux ou trois autres voyages seront nécessaires. Le déménagement devra être terminé courant juin pour libérer les locaux de Marseille.

Gestion comptable : Georges Mercier fera une mission à Lyon pour mettre en place la comptabilité de Spelunca Librairie. Il est également envisagé que le comptable descende régulièrement à Lyon pour assurer le suivi de la gestion. Il est envisagé l'achat d'un logiciel achat/vente et gestion de stock.

L'additif au catalogue (prix en euros et nouveaux ouvrages) est prêt. Michel Baille se renseigne sur l'édition du catalogue et les coûts engendrés.

Le catalogue sera envoyé dès que les demandes d'achats par correspondance en attente auront été traitées.

Par ailleurs, Michel Baille est chargé de se renseigner sur les aspects juridiques concernant l'édition de livres ou d'ouvrages par Spelunca Librairie. Actuellement deux ouvrages sont en préparation : un livre sur les chauves-souris (Commission Environnement) et le guide juridique du canyon (EFC).

3 - Code des communes et "Loi Faure" : Suite à la sollicitation adressée par la FFS au Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS), le CNAPS, par courrier du 9 avril nous indique que la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est définitivement adoptée et qu'il est donc impossible de la faire annuler.

La réponse rappelle que le texte permet d'ouvrir aux communes la faculté et non l'obligation de demander aux personnes secourues une participation aux frais de secours. Il est à signaler que cet article de loi est confirmé dans le projet de loi de modernisation de la sécurité civile. La FFS a envoyé copie du courrier du CNAPS au CNOSF. Des contacts ont été pris avec les autres fédérations sportives concernées. Aucune réponse ni réaction n'a été enregistrée à ce jour. Dans l'état actuel du dossier, il semble important que la fédération soit informée dès qu'une commune affichera un texte prévoyant un tel remboursement.

4 - Convention d'objectif 2002 : Claude Roche indique que la rédaction de la convention d'objectif est en phase de finalisation. Il rappelle que les projets d'actions des commissions doivent être les plus précis possibles afin d'étayer la demande de subvention. Le document sera transmis au Ministère de la Jeunesse et des Sports sous peu.

5 - Compte rendu de la réunion Femme : Michel Baille fait un compte rendu de la réunion du groupe « Femme et Spéléo » du 13 avril 2002.

Les aides aux femmes pour les stages connaissent un succès important. Ce succès pose cependant problème dans la mesure où le budget est limité. Les aides seront versées jusqu'à épuisement de celui-ci.

Le groupe de réflexion propose que la subvention ne soit attribuée dans l'avenir qu'à hauteur de 50% de ce qui reste à la charge de la stagiaire après prise en compte des autres aides (clubs, CDS, CSR et autres). Le groupe propose également de donner la priorité aux aides pour les stages diplômants.

Le bureau accepte à l'unanimité ces propositions.

Un court compte rendu de cette réunion sera publié dans la prochaine lettre de l'Élu.

6 - Mise en place des CDESI : L'instruction concernant la mise en place des CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) vient de paraître. A ce jour, nous n'avons pas le texte.

Ce texte sera communiqué aux présidents de CDS dans la prochaine lettre de l'Élu. Un texte d'accompagnement, rédigé par François Jovignot, sensibilisera les présidents de CDS sur l'importance de s'intégrer dans ces CDESI.

7 - Le Mémento du dirigeant (classeur des règles et procédures) :

Bernard Lips présente le sommaire du classeur des règlements et procédures.

Le document est divisé en deux parties. La première partie sera envoyée à l'ensemble des clubs, CDS et CSR.

La deuxième partie, contenant des textes à usage interne sera diffusée aux membres du Comité Directeur et présidents de Commissions.

Il est nécessaire de finaliser très rapidement ce document et nous fixons le calendrier :

* fin mai : remise de tous les textes manquants (95% des textes sont déjà enregistrés) et vote lors du prochain CD sur certains points litigieux.

* début juin : remise du fichier complet, soit à notre courtier d'assurance, soit à un volontaire pour faire la maquette.

* fin juin : diffusion de la maquette aux membres du Comité Directeur pour corrections.

* fin août : réception des ultimes corrections. Daniel Chailloux s'occupera de la synthèse de ces corrections.

* septembre : édition du document pour un envoi fin septembre à l'occasion de la campagne d'adhésion.

8 - Le règlement intérieur du FAAL : François Jovignot présente une nouvelle version du Règlement Intérieur du FAAL.

La discussion s'engage pour savoir s'il faut exiger que tous les membres d'un club demandant une aide dans le cadre du FAAL soient fédérés. Bernard Lips indique qu'il n'est pas possible pour les membres du groupe FAAL de gérer cet aspect et que ce problème devra faire l'objet d'un débat séparé.

La discussion qui s'engage sur les autres points montre que le règlement est à compléter en ce qui concerne la détermination des subventions (propositions du groupe FAAL, décision du bureau). François Jovignot se charge de communiquer une nouvelle version au Bureau. Il est important que le règlement puisse être adopté lors de la prochaine réunion de CD.

9 - Le point sur la situation du département 66 : Michel Baille, Eric Lefèbre et Daniel Chailloux ont assisté, samedi après-midi à l'AGE du CSD 66 à Prades. Cette AG extraordinaire fait suite à l'AGO du 23 février 2002 qui avait mis en exergue les tensions internes au CSD. La demande d'une AG extraordinaire en vue de la dissolution a été initiée par un collectif de 8 grands électeurs (sur 17 que compte le département). Les membres du bureau assistent en tant qu'observateur et veillent à l'application de nos statuts. En début de séance, Michel Baille rappelle la décision du dernier CD : mise en place d'une instruction disciplinaire en cas de non-résolution du problème.

Les 14 grands électeurs présents ou représentés (3 grands électeurs sont absents) se prononcent à 8 voix pour et 6 contre. Or il faut 2/3 des voix pour prononcer la dissolution. L'impasse est donc totale.

Conformément à la décision du Comité Directeur, le Président Joël Possich nommera la personne qui instruira l'instruction disciplinaire. Cette personne rendra son rapport dans les deux mois qui suivra le début de l'instruction. Le dossier devra être présenté au CD d'octobre 2002.

10 - Le point sur la situation du département 13 : Le Comité Directeur du CDS 13 a prononcé la destitution du Président du CDS. Cette destitution est contestée par le Président évincé. La situation est confuse. Pour éviter une dégradation de cette situation, il est important de nommer un médiateur pour essayer de régler le problème. Michel Baille demandera à Michel Decobert s'il accepte d'opérer cette médiation.

11 - Gestion des cavités fragiles : Le débat concernant la gestion des cavités fragiles (voir le compte rendu rédigé par Christophe Tschertter ci-contre) a montré l'importance de ce dossier. L'ensemble des participants à cette réunion défend la double nécessité de protection des cavernes sensibles et de la possibilité d'accès aux spéléologues dans ces cavités. La notion de « fermeture perméable » semble répondre à cet impératif. Les quelques désaccords observés ne portent que sur les aspects techniques de la gestion de ces cavités.

La fédération, gestionnaire du domaine souterrain, se doit de protéger les cavités sensibles par la formation et la sensibilisation des spéléologues et par la mise en place de règles de gestion de ces cavités. Cette réunion, très positive, permet d'ouvrir (ou plutôt de ré-ouvrir) ce dossier qui sera probablement traité en deux temps :

* Dans un premier temps, il sera nécessaire de faire un état des lieux dans les divers départements concernés et surtout d'édicter quelques principes de base.

* Dans un deuxième temps, il sera nécessaire d'étudier les techniques de protection et de gestion qui devront tenir compte de la spécificité des diverses cavités concernées. Ces techniques pourront faire l'objet d'un cahier du CDS.

La Commission Environnement est chargée, en collaboration avec le Conservatoire, d'ouvrir ce dossier et de faire des propositions au Comité Directeur. Claude Mouret se déclare intéressé et assurera le suivi de ce dossier.

12 - La Journée Nationale de la Spéléologie : La préparation des Journées Nationales de la Spéléologie suit son cours :

Une page de publicité est parue dans Spelunca n°85

La maquette de l'affiche est terminée. Le bon à tirer devra être signé rapidement pour permettre une réalisation avant l'AG.

Le dossier de presse est terminé. Daniel Chailloux descendra au Pôle de Lyon pour en assurer le tirage et massicoter les feuilles. Ce dossier, contenu dans une pochette en cours de réalisation, sera remis à chaque CDS. Il sera tiré avant l'AG à 500 exemplaires.

La maquette du carton d'invitation est en cours de finalisation. Elle sera transmise à Gilles Turgné dès que possible.

Une nouvelle publicité sera mise dans Spelunca n°86 et dans le prochain numéro de Spéléo (les négociations sont en cours avec Serge Caillault).

Le projet de la JNS bénéficie du patronage du Ministère de la Culture, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du CNOSF. Une relance sera faite auprès du Ministère de l'Environnement.

Les logos de ces Ministères seront apparents sur l'affiche et les différents documents officiels de cette opération. Claude Roche se charge de récupérer les logos en question.

Claude Roche se charge de relancer le Ministère de la Jeunesse et des Sports afin de connaître sa participation financière à la JNS.

Joël Possich est chargé de contacter la société Petzl afin de connaître leur possibilité d'engagement.

François Jovignot a revu le chiffrage du coût de l'opération visant à emmener des journalistes de niveau national sous terre. Prendre en charge 8 journalistes nécessite un budget de 2 000 Euros (au lieu des 4 000 Euros annoncés lors de la réunion du CD de mars). François Jovignot prendra contact avec Laurence Tanguille pour étudier cette possibilité. La décision devra être prise très rapidement (sous 15 jours). Un sponsor désirent garder l'anonymat pourrait financer cette opération.

Michel Decobert a obtenu la prise en charge de l'assurance de l'ensemble des manifestations au niveau

national sans déclaration préalable de la part des clubs ou des CDS.

13 - Le point sur l'organisation de l'AG et de la réunion du prochain CD de juin : Comme annoncé dans le Descendeur, l'AG se déroulera le 2 juin dans la salle de réunion du CNOSF.

Le repas coûtera environ 20 € par personne. Pour une centaine de personnes le budget se monte donc à 2 000 € auxquels il faut ajouter 1500 € pour le coût du personnel. Ce coût est à peu près équivalent à la subvention (3 000 €) donnée traditionnellement aux organisateurs de congrès.

Le budget de remboursement des frais de transport est de 3 000 € (identique aux années précédentes).

Le problème reste par contre entier en ce qui concerne la réunion du Comité Directeur le samedi 1^{er} juin. Daniel Chailloux contactera le FIAP, rue Cabanis à Paris 14^{ème} (coût estimé à 3000 €, salle, hébergement, repas de midi).

Pour le cas où le FIAP ne pourrait pas nous accueillir, il faut explorer d'autres possibilités : hôtel du style F1, hébergement sous tente chez Eric ou Michel...

14 - Communication interne au CD : L'envoi des documents aux membres du CD est actuellement géré par Hakima. De fait, les membres du CD reçoivent peu de documents. Le choix des documents envoyés doit être fait par un élu. Daniel Chailloux se chargera de ce tri. François Jovignot prendra le relais en cas de vacance.

Le problème de la transmission des documents est complexe. Un envoi trop important coûterait cher et serait sans réel intérêt.

L'envoi d'une liste de documents reçus au siège pourrait être intéressant, mais l'établissement d'une telle liste et la gestion des éventuelles demandes individuelles risqueraient de coûter cher en temps salarié.

Le principe consistant à permettre l'accès aux informations à ceux qui le désirent reste difficile à mettre en œuvre. Inversement, le peu de courrier reçu par les membres du CD explique probablement le peu d'implication du CD dans la gestion courante.

15 - Spelunca : échéancier de parution, contenu, rubrique canyon : Bernard Lips présente un échéancier de parution de Spelunca, tenant compte de la décision de « rattrapage ».

Spelunca n°86 (2-2002) : Remise des articles le 02 mai, remise des textes des pages de vie fédérale 31 mai, parution fin juin, début juillet.

Spelunca n°87 (3-2002) : Remise des articles le 01 juillet, remise des textes des pages de vie fédérale 31 juillet, parution fin septembre, début octobre.

Spelunca n°88 (4-2002) : Remise des articles le 01 octobre, remise des textes des pages de vie fédérale 15 octobre, parution fin novembre, début décembre.

Spelunca n°89 (1-2003) : Remise des articles le 15 novembre, remise des textes des pages de vie fédérale 15 décembre, parution fin janvier, début février 2003.

Eric Lefebvre remarque que ce rattrapage d'un trimestre posera un problème pour le Spelunca n°89. Beaucoup de fédérés ne payent leur licence que courant janvier et risquent de « rater » ce numéro.

En fait, la mise en place de l'abonnement glissant (annonce dans le Spelunca n°86) découplera de fait l'appel de cotisation et les relances de réabonnement.

16 - Maison du monde souterrain, réserve de Moulis

Lors de l'AG Midi-Py, les membres du Bureau présents (Bernard Lips et Claude Mouret) ont été interpellés sur un projet de création d'une maison du monde souterrain et de création d'une réserve naturelle.

Il s'agit en fait de l'extension de la zone de protection du massif du Bentaillou, dans lequel se développe la grotte de la Cigalère, le gouffre Martel, le gouffre du Sanglier, la perte du Martaud, les mines du Bentaillou.

Ces projets n'intègrent pas la fédération. Claude Mouret avait demandé à Philippe Rouch, Président du CDS Ariège, de communiquer le dossier correspondant pour permettre d'en débattre lors de notre réunion de Bureau. Ces documents n'ont pas été reçus à ce jour et il est donc difficile d'en discuter.

Le Bureau considère cependant que ce type de projet peut être intéressant en terme d'image de la spéléologie. Par contre, il semble, à priori, beaucoup plus difficile de s'intégrer dans le montage financier d'un tel dossier. Le suivi de ce dossier doit essentiellement être assuré par la région concernée qui communiquera le maximum d'information au Bureau. Claude Mouret sera l'interlocuteur du Bureau pour ce dossier.

17 - Cahier du CDS : La rédaction du cahier du CDS concernant les EDS, réalisé par les CTR, a abouti à un document qui reste à corriger et à compléter. François Jovignot se charge de la finalisation de ce document qui devra être édité avant l'été.

18 - Publications internes : Le travail de coordination de la diffusion groupée des publications internes des commissions, demandé successivement à J. Orsola puis à Pascal Vautier, est au point mort. La parution des publications internes est toujours anarchique et cela fait deux ans que l'on constate des pertes d'argent et d'énergie.

19 - Contenu de la prochaine lettre de l'Elu :

Compte rendu de la réunion de bureau (Bernard Lips)

Compte rendu du débat « grotte sensible » (Christophe Tscherter)

Compte rendu de la réunion du groupe « femme et spéléo » du 13 avril (Michel Baille)

Information concernant la mise en place de l'abonnement glissant de Spelunca (Bernard Lips, Céline Dos Santos)

Mise en place des CDESI (François Jovignot)

Article sur JNS (Laurence Tanguille, François Jovignot)

Appel aux CDS et CSR pour avoir une adresse électronique (Bernard Lips)

Loi Faure (publication réponse CNAPS) et liste des démarches (Claude Roche)

20 - Labelisation de structures professionnelles proposées par l'EFC : La mise en place de ce label soulève probablement des problèmes qui n'ont pas été analysés en profondeur (relation avec la FFME, recettes escomptées...).

François Jovignot prendra contact avec l'EFC et une discussion sera entamée par mail.

Les membres présents du Bureau décident de surseoir à toute décision.

Remarque : après nouvelle discussion par mail dans la semaine et demande de quelques précisions à l'EFC, le bureau décide à l'unanimité de permettre à l'EFC de mettre en place le label EFC.

21 - Les dossiers en cours

Mise en réseau : la mise en réseau des ordinateurs du siège de Paris sera effectuée début mai. Le problème reste entier à Lyon. Affaire à suivre. Il faut trouver la personne disposée à prendre le dossier en main.

Convention FFS/FFME sur la gestion bi ou tripartite du canyon : nous sommes en attente d'une réaction du Ministère de la Jeunesse et des Sports au courrier de demande d'une réunion.

Convention avec le Ministère de la Culture : un projet de convention est en cours de rédaction par Damien Delanghe

Convention avec le Ministère de l'Environnement : nous n'avons, à ce jour, aucune réponse du Ministère suite à l'envoi du projet de convention. Claude Roche se charge de se renseigner.

Convention CAF/FFS : les relations actuellement menées peuvent éventuellement déboucher sur une convention. A suivre. Par ailleurs, le CAF a exprimé le souhait d'être partie prenante dans la convention de gestion du canyon

Convention FFESSM/FFS : le dossier est actuellement au point mort.

22 - Plaquette « partenaire » : La plaquette vient d'être éditée à 500 exemplaires. Il s'agit d'un luxueux dépliant en trois volets, plaquette qui sera à usage unique de la fédération pour la démarche auprès d'éventuels partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 13 h le dimanche 28 avril 2002